

Octobre 2018

Édition 4, Numéro 9

# Nouvelles de Val-Joli



## Membres du conseil :

Maire: Rolland Camiré, P.22

Siège #1 : Sylvain Côté  
Siège #2 : Philippe Verly  
Siège #3 : Gilles Perron  
Siège #4 : Raymond Côté  
Siège #5 : Lise Larochelle  
Siège #6 : Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Nathalie Rousseau,  
DG P.26  
Marie-Ève Parr, Insp. P.25  
Line D. Letendre, Sec. P.21  
Pier Lacasse, R.Voirie P.24

Yannik Scrosati Loisirs



500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

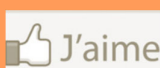
**TÉLÉPHONE :**  
(819) 845-7663

**TÉLÉCOPIEUR :**  
(819) 845-4399

**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
mairie@val-joli.ca  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous, à  
l'adresse :

[www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)



Facebook

## MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

La municipalité tient à remercier monsieur Stéphane Côté qui était employé de voirie et qui quitte la municipalité pour un autre emploi le 5 octobre.

Nous sommes à la recherche d'un candidat qui serait intéressé pour le poste permanent en voirie qui consiste à la conduite de camion pour l'ouverture des chemins d'hiver et tous autres travaux municipaux.

Nous procéderons au creusage de fossé sur la rue Patrice dans les prochains jours pour remédier au problème d'eau sur cette rue.

L'étude hydraulique qui était exigée pour le rehaussement d'une partie du rang 10 (près du pont) est maintenant complétée. Cette étude démontre que si nous remontons le chemin, le niveau de l'eau augmentera de 2 millimètres lors de crue abondante. Nous espérons que ce dossier sera accepté par le ministère pour la subvention PIRLL.

En ce qui concerne le dossier de l'eau potable, il nous manque l'autorisation de la CPTAQ pour le poste de surpression.

*M. Rolland Camiré, Maire*

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Dès le 15 octobre, Madame Nathalie Rousseau sera au bureau afin de commencer ses nouvelles fonctions pour Val-Joli. Les coordonnées pour la rejoindre sont les mêmes que détenait Mme Brousseau (incluant le courriel). Je lui souhaite la bienvenue et un bon mandat.

Je quitterai mon poste d'intérim le vendredi 12 octobre. Je remercie tous les membres du conseil de leur confiance qu'ils m'ont donné pour faire l'intérim. Je remercie aussi les employés municipaux pour leur patience et leur encouragement

fait à mon égard. *France L. Maurice*

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OCTOBRE

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre :

- Adoption du règlement 2018-13 (déontologie employés)
- Adoption du règlement 2018-14 (permis et certificats)
- Assemblée publique de consultation pour le règlement 2018-15 tenue le lundi 5 novembre à 19h45 à la salle du conseil
- Adjudication contrat entretien déneigement réservoir d'eau Goshen et chemin Laplante à Excavation-Remorquage Marcotte pour la saison 2018-2019
- Adoption de la résolution 2018-10-223 : adhésion pour le service de collecte des pellicules de plastiques d'enrobage avec la MRC
- Don de 200\$ pour l'Opération Citrouille

## COLLECTE DES FEUILLES D'AUTOMNE

Savez-vous que lorsqu'elles sont éliminées dans un lieu d'enfouissement, **de simples feuilles d'arbres peuvent prendre des dizaines voire des centaines d'années avant de se décomposer?** Ces lieux d'enfouissement sont conçus de manière à renfermer peu d'oxygène et peu d'humidité. Dans de telles conditions, toute matière organique, se dégradent très lentement. En fait, lors d'excavations d'anciens dépotoirs, on a retrouvé des journaux vieux de 40 ans dont le texte était encore lisible!

C'est pourquoi, **malgré l'arrivée récente des bacs bruns dans plusieurs municipalités**, ces collectes se poursuivront encore cette année. Les citoyens pourront remplir leur bac brun de feuilles mortes et apporter les quantités supplémentaires dans le point de dépôt désigné par leur municipalité en utilisant des sacs de papier biodégradables. Vous pouvez venir en chercher à l'Hôtel de ville.

Les sacs remplis doivent être rapportés devant le garage municipal, au 500, route 249, **entre le 8 octobre et le 7 novembre 2018**. Ils seront ensuite acheminés à l'Écocentre pour être compostés.



*Si vous ratez la date limite pour apporter vos feuilles au dépôt, vous pouvez les apporter à l'Écocentre du Val-Saint-François, sur le chemin Keenan (accès par le rang 2 de St-François-Xavier-de-Brompton) jusqu'au 24 novembre 2018.*

## URBANISME – ABRIS D'AUTO

Selon notre règlement général 2004-6, article 7.14, nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est permis d'installer un abri temporaire pour automobile aux conditions suivantes :

- Entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un seul abri temporaire conduisant ou servant au remisage d'automobile. Hors de cette période, cet abri temporaire doit être enlevé.
- L'abri temporaire doit être installé à une distance minimale de 1,5 m (5 pi) de l'emprise de la rue ou d'une ligne latérale. Cependant, pour un terrain situé à une intersection de rues, une distance minimale de 3 m (9,9 pi) de l'emprise de la rue doit être respectée pour les premiers 15 m (49,2 pi) afin de ne pas nuire à la visibilité et au déblaiement de la neige. La distance de 15 m est mesurée le long de l'emprise de la rue, à partir du point d'intersection des limites d'emprise.
- Lorsqu'il y a un trottoir avec ou sans bordure, la distance minimale est de 60 cm (2 pi) du trottoir.
- Ces abris doivent être fabriqués en toile ou matériel plastique, montés sur une ossature métallique, plastique ou synthétique.



## AVIS

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) vous informe qu'il a réalisé, conjointement avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), une publication à l'intention des citoyens intitulée [Vie municipale : comme citoyen, je m'informe et je m'implique, document d'information sur la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs \(PL-122\)](#).

VIE MUNICIPALE :  
COMME CITOYEN,  
JE M'INFORME  
ET JE M'IMPLIQUE

Cette nouvelle loi a établi une vision renouvelée des relations entre le Québec et les municipalités, en privilégiant notamment une plus grande reddition de comptes aux citoyens plutôt qu'au gouvernement. De plus, elle traduit la volonté d'accroître l'autonomie des municipalités, de lever des entraves à l'exercice de leurs compétences et de renforcer la participation citoyenne à la prise de décision locale.

## PRÉVENTION DES INCENDIES

**Semaine de prévention des Incendies du 07 au 13 Octobre prochain.**  
**« C'est dans la cuisine que ça se passe ! »**

**Saviez-vous que...**

Près du tiers des incendies de bâtiments résidentiels au Québec débutent dans la cuisine, soit environ 1 300 incendies par année ou **25 par semaine**. Selon les statistiques, de 2011 à 2015, **74 personnes sont décédées** et **504 ont été blessées** dans un incendie ayant débuté dans la cuisine. L'intervention des pompiers a permis le sauvetage de 304 personnes. Parmi les 1 300 incendies de cuisine, près de la moitié sont dus à une distraction (47 %) et ce sont les appareils de cuisson qui sont à l'origine de ces incendies (82 % des cas).

**Voici donc quelques précautions à prendre afin d'éviter des événements malheureux.**

- Utiliser une minuterie ;
- Garder la surface de cuisson dégagée en tout temps ;
- Garder à portée de la main le couvercle de la casserole ;
- Orienter les poignées des casseroles de façon à ce qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière ;
- Nettoyer régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine ;
- Porter des vêtements sécuritaires (attention aux vêtements trop amples, aux tissus inflammables, etc.);
- Utiliser une friteuse homologuée munie d'un thermostat ;
- Laisser refroidir le brûleur d'un réchaud à fondue avant de le remplir de combustible ;

**Les erreurs à éviter en cuisine...**

Les incendies de cuisine sont majoritairement causés par un **manque de temps ou d'espace, de la fatigue ou encore d'une distraction**. L'analyse des incidents révèle plusieurs comportements inadéquats. En voici quelques exemples :

- Allumer de façon prématurée l'élément chauffant de la cuisinière ;
- Sous-évaluer la rapidité de cuisson de certains aliments ;
- Déplacer une casserole en flammes ;
- S'occuper à d'autres tâches ou se laisser distraire pendant la cuisson (par le téléphone, la télévision, etc.) ;
- Oublier de fermer l'élément chauffant après la cuisson ;
- Mettre des objets combustibles près ou sur la surface de cuisson (linges à vaisselle, sacs d'épicerie, etc.);

Suivez-nous sur Facebook " **Régie Incendie Région Windsor** " pour connaître toutes les activités prévues lors de la semaine de prévention des incendies (tirage, concours, porte ouverte caserne).

## LOISIRS

**Le comité des Loisirs vous informe que  
la Fête d'Halloween à Val-Joli fait relâche pour cette année.**

## OFFRE D'EMPLOI – JOURNALIER DE VOIRIE

## OPÉRATION CITROUILLE 2018

Le Club Optimiste de Windsor s'occupe encore cette année de sécuriser les enfants qui circuleront le soir de l'Halloween, **mercredi, le 31 octobre, entre 16 h et 20 h.**

Notez que **le Club Optimiste recherche toujours des bénévoles.** Un petit buffet leur est offert en remerciement. Si vous êtes intéressés, contactez : Mario St-Onge au 819 845-7116 ou Denise Gagné au **819 570-7839.**



La **Sûreté du Québec** vous rappelle qu'il est important d'être bien visibles. Choisissez un costume aux couleurs claires, avec des bandes réfléchissantes et ayez avec vous une lampe de poche. De plus, les enfants devraient toujours :

- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur;
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni le suivre dans sa voiture;
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois; Traverser les rues aux intersections seulement, et non en circulant en zig zag;
- Faire inspecter les bonbons par leurs parents avant de les consommer.

## PAVA

Connaissez-vous les PAVA ? Ce sont des panneaux d'affichage de vitesse amovibles que la MRC du Val-Saint-François a acquis il y a deux ans et demi et qui sont mis à la disposition de toutes les municipalités de son territoire.

Ces six panneaux sont partagés entre les municipalités du Val sur une base mensuelle. En vous indiquant la vitesse à laquelle vous roulez, ils visent à vous sensibiliser aux limites de vitesse et à réduire celle-ci. Ils permettent aussi la collecte de données qui sont ensuite analysées (vitesse et nombre de véhicules circulant dans le secteur).

